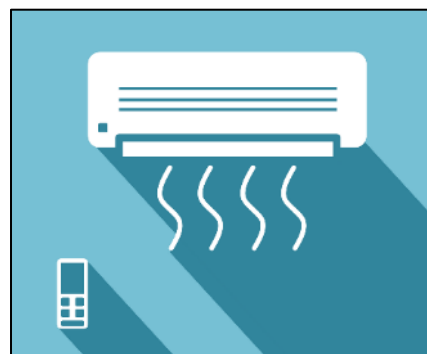


CANICULES : UNE OPPORTUNITÉ POUR DES MALHONNÊTES

Face à des canicules de plus en plus fréquentes, trouver une solution pour lutter contre la chaleur devient une priorité pour de nombreux Français. Avec 24 % des foyers français équipés d'un système de climatisation en 2025 selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la France reste loin des plus de 90 % enregistrés aux États-Unis et au Japon. Le marché progresse toutefois rapidement : le taux d'équipement est passé de 18 à 24 % entre 2023 et 2025. Cette croissance du secteur est l'opportunité pour certains d'en tirer avantage.



De nombreux vendeurs ont profité de la demande pour faire gonfler les prix. Certains sites appliquent la même logique que les billets de train ou d'avion. Pendant la vague de chaleur actuelle, les prix ont bondi de 20 à 25 % d'une semaine à l'autre sur les grandes plateformes. Pire : certains vendeurs suppriment la fiche produit originale pour en créer une nouvelle, afin d'effacer l'historique de prix, avec parfois une augmentation de plusieurs centaines d'euros. Un produit récemment en vente sans aucun historique tarifaire mérite donc la méfiance. N'hésitez pas à comparer les prix et si vous le pouvez, patientez jusqu'à l'hiver, les prix seront au plus bas pour écouler les stocks.

D'autres, en profitent pour monter de véritables arnaques. La dernière, l'Epicooler, un climatiseur portable soi-disant révolutionnaire, inonde les réseaux sociaux et autres sites d'informations. L'appareil, vendu autour de 150 euros, cache une arnaque industrielle internationale, opérée depuis la Lituanie, Hong Kong et Malte. L'appareil est annoncé comme capable de refroidir en quelques dizaines de secondes une pièce de 51 m² sans compresseur ni tuyau d'évacuation, sans installation tout en étant économe. Sauf que c'est physiquement impossible, la chaleur reste dans la pièce, il s'agit d'un simple rafraîchisseur. Cependant, le produit a remporté son succès mais de nombreux acheteurs déclarent sur Signal-Arnaques n'avoir jamais reçu le produit bien que la commande ait été encaissée.

Bref, il est important de garder la tête froide et ne pas se précipiter afin de trouver une solution pour mieux supporter ces canicules.

Au sommaire dans les Feuilles de Chou de ce mois

TRANSPORT

BILLET CONGÉ ANNUEL.....	2
--------------------------	---

ADMINISTRATION

QUE FAIRE SI ON PERD TOUS SES PAPIERS D'IDENTITÉ EN MÊME TEMPS.....	3
---	---

ENVIRONNEMENT

LA DESTRUCTION DES TEXTILES INVENDUS PROGRESSIVEMENT INTERDITE.....	3
SANCTION RENFORCÉE CONTRE LE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE TRI	4
CONSEIL LECTURE POUR L'ÉTÉ.....	4

LOGEMENT

CLIMATISEURS MOBILES : NOTRE GUIDE POUR S'Y RETROUVER.....	5
--	---

BILLET CONGÉ ANNUEL

Depuis 90 ans, le billet congé annuel offre une réduction de 25 % à la SNCF sur un aller-retour annuel pour tout travailleur et sa famille.

Ce billet, créé à l'époque du Front Populaire et appelé alors billet congés payés, n'a jamais été supprimé. Il est devenu invisible : aucune publicité, une procédure complexe, peu d'information au guichet... Peu de bénéficiaires connaissent ce moyen de voyager en train. Éclairages.



Les conditions d'obtention.

- 25% garantis sur votre aller-retour d'au moins 200 kilomètres en TGV INOUI, TER ou INTERCITÉS. Vos proches bénéficient de la même réduction s'ils vivent sous le même toit que vous et voyagent avec vous.

La démarche à suivre.

1. Un formulaire à télécharger, à renseigner et à faire remplir par votre employeur ou l'organisme certifiant. Pour les personnes sans employeur (demandeur d'emploi, artisan, retraité...), joindre une attestation sur l'honneur.
Le formulaire à télécharger se trouve sur le chatbot de la SNCF en indiquant « acheter un billet Congé Annuel » puis « demander un billet congé annuel »
2. Déposer la demande en repartant sur le chatbot de la SNCF (et oui, une deuxième fois...) pour télécharger votre formulaire que vous aurez numérisé (rien n'est fait pour simplifier la demande). Indiquer que vous voulez télécharger le formulaire renseigné et c'est bon !
3. Dès réception du mail de confirmation de dépôt de votre formulaire, vous pouvez réserver vos billets par téléphone en appelant au 36 35, tous les jours de 8h à 20h (service gratuit + prix d'un appel). Pour les billets TER et INTERCITÉS, vous devrez les commander au guichet.

En guise de conclusion.

25% de réduction, 100 % de silence de la SNCF et du gouvernement. En 2025, 24 000 billets congé annuel seulement ont été demandés alors que l'on compte en particulier plus de 27 millions de salarié(e)s qui pourraient en bénéficier. Cet été, consommez du train : demandez votre billet de congé annuel et améliorez un peu votre pouvoir d'achat.

Source : UNSA Infos du 13/07/2026.

Administration

QUE FAIRE SI ON PERD TOUS SES PAPIERS D'IDENTITÉ EN MÊME TEMPS

Imaginons la situation très désagréable où vous perdriez votre portefeuille ou votre sac dans lequel se trouvaient vos papiers. Il faut bien sûr refaire ses papiers administratifs mais par où commencer ?

Si vous avez perdu plusieurs des documents suivants en même temps (carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte grise, carte Vitale, carte d'électeur ou livret de famille), vous devez d'abord commencer par demander une nouvelle carte d'identité ou un nouveau passeport.

En effet, pour la demande de chacun des autres documents, il sera nécessaire de présenter une pièce d'identité valide.

Le remplacement de chaque document doit faire l'objet d'une demande indépendante :

- Carte d'identité
- Passeport
- Permis de conduire
- Carte grise
- Carte Vitale
- Carte électorale
- Livret de famille.



Attention, une fois vos demandes de renouvellement effectuées, les papiers que vous avez perdus sont rendus définitivement inutilisables. Si vous les retrouvez plus tard, remettez-les à l'autorité de délivrance (par exemple, préfecture). Vous ne pouvez plus les utiliser.

Environnement

LA DESTRUCTION DES TEXTILES INVENDUS PROGRESSIVEMENT INTERDITE

L'Union européenne interdit, à compter de juillet 2026, aux grandes entreprises de détruire leurs invendus de vêtements, d'accessoires vestimentaires et de chaussures en vertu du règlement sur l'écoconception des produits durables (ESPR).

Les entreprises devront désormais privilégier la revente, le don, le réemploi ou le recyclage de ces produits. Elles seront également tenues de publier des informations sur le volume d'articles concernés et les raisons de leur mise au rebut.

Les petites et moyennes entreprises sont exemptées de cette mesure, tandis que les entreprises de taille intermédiaire devront s'y conformer à partir du 19 juillet 2030.



SANCTION RENFORCÉE CONTRE LE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE TRI

En France, un habitant produit chaque année 559 kilogrammes de déchets selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, en baisse de 9 % par rapport à 2021. Avec l'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), le tri des déchets a été généralisé et normalisé pour tous les Français, il est obligatoire qu'ils soient particuliers ou professionnels.

Afin d'inciter les particuliers à mieux trier leurs déchets et à respecter les jours de ramassage des poubelles, le gouvernement vient de renforcer les sanctions applicables en cas de non-respect des règles de collecte des ordures.



Ainsi, depuis le 5 juin 2026, certaines contraventions sont passées de la 2^{ème} à la 3^{ème} classe (article R633-6 du Code pénal). Les particuliers qui ne trient pas ou mal leurs déchets (bouteille en verre dans la poubelle dédiée aux cartons par exemple) s'exposent à une amende de 45 € s'ils paient dans les 10 jours après la verbalisation, de 68 € si le paiement intervient dans les 45 jours. Après ce délai, l'amende passe à 180 €.

Outre le non-respect des consignes de tri, les sanctions visent ceux qui ne respectent pas les jours et les horaires autorisés, les personnes qui utilisent un contenant inadapté ou qui déposent leurs ordures aux pieds des conteneurs ou emplacements prévus.

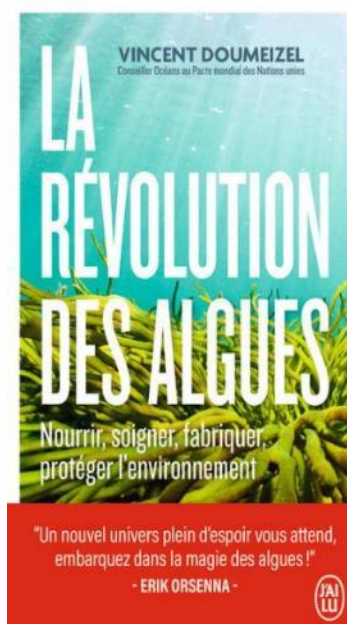
Rappelons que le fait de laisser un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue et ainsi « entraver la liberté ou la sûreté de passage » est passible d'une amende de 4^{ème} classe (article R644-2 du Code pénal).

CONSEIL LECTURE POUR L'ÉTÉ

La révolution des algues

Dans cet ouvrage, Bruno Jacquot, expert en algoculture, met en lumière le potentiel insoupçonné des algues. Il propose de les considérer non pas comme une menace, mais comme une solution aux défis majeurs de notre temps. Des pistes innovantes sont explorées, de la production alimentaire à la lutte contre le changement climatique, en passant par la santé et la dépollution. Les algues pourraient bien être les alliées de l'humanité dans un avenir proche. Une lecture fascinante qui invite à repenser notre rapport à ces organismes marins

La révolution des algues, de Vincent Doumeizel, paru le 12 janvier 2022 chez Des Equateurs Eds, 320 pages.





Donner à manger - Politique d'un geste ordinaire

Donner à manger : ce geste omniprésent et simple en apparence engage notre responsabilité la plus fondamentale, celle de maintenir l'autre en vie et de lui permettre de mener cette vie dignement. Simone Weil parlait d'une " obligation éternelle " ; avant la justice ou le respect, il y a le pain de l'autre. Pourtant, l'humanité est malade de son alimentation. Famine, malnutrition, obésité, nourriture dégradée : des millions de personnes meurent chaque année de ce qu'ils ne mangent pas, ou de ce qu'ils mangent trop....

Donner à manger - Politique d'un geste ordinaire, de Joëlle Zask, paru le 12 mars 2026 chez Premier Parallèle, 201 pages.

Logement

CLIMATISEURS MOBILES : NOTRE GUIDE POUR S'Y RETROUVER

La tentation est forte : il fait 35 °C dans le salon, le ventilateur ne suffit plus. La première « clim portable » trouvée ressemble donc à une bouée de sauvetage. Sauf qu'entre monobloc, split mobile, rafraîchisseur d'air, tous les climatiseurs mobiles ne se valent pas, loin de là et il y a de quoi regretter son achat avant même la fin de l'été. On fait le point sur ce qu'il faut vraiment vérifier avant de sortir la carte bleue.

Le principe d'un climatiseur

Un climatiseur classique reprend le même principe que le réfrigérateur. L'objectif sera de rejeter la chaleur intérieure vers l'extérieur en compressant puis décompressant un fluide frigorigène afin de transporter cette chaleur vers l'extérieur. Le système est donc composé d'une unité extérieure, et d'une ou plusieurs unités intérieures. La partie la plus bruyante du système est le compresseur qui se trouve à l'extérieur.

Le climatiseur mobile monobloc

Le modèle le plus répandu reste le monobloc : un seul bloc, un gros tuyau à passer par la fenêtre, un prix d'entrée autour de 250 à 300 euros hors période de canicule. Le principe est simple : un compresseur aspire l'air de la pièce, le refroidit, et évacue la chaleur dehors via le tuyau. Le problème, c'est qu'en expulsant l'air intérieur, l'appareil crée une dépression d'air dans le bâtiment et l'air extérieur, chaud, va s'infiltrer par toutes les ouvertures du logement : bas de portes, VMC, joints de fenêtres. Bref, le système est relativement peu coûteux à l'achat mais son efficacité est réduite car il fait rentrer de l'air chaud. Perdant en efficacité, le système monobloc peut consommer 2,5 fois plus d'énergie qu'un système split. De plus, le compresseur restant à l'intérieur, le système monobloc est relativement bruyant.



Le climatiseur mobile split

Depuis 2025, plusieurs modèles de climatiseurs split mobiles sont arrivés sur le marché pour éviter les désagréments du système monobloc. Le système split est composé de deux unités, une intérieure et une extérieure, reliées par un tube relativement fin. Le compresseur et le condenseur sont déportés hors du logement, ce qui limite le bruit entendu dans la pièce et améliore l'efficacité par rapport à un monobloc mobile puisqu'il ne crée pas de dépression. L'unité extérieure peut être mise sur un balcon ou accrochée à un rebord de fenêtre. On retrouve donc les avantages d'une installation fixe et le système peut être démonté en dehors des périodes chaudes, ce qui est parfait pour un locataire. Par contre, côté prix, on tourne entre 750 et 1000 euros.



Et le rafraîchisseur ?

Les « rafraîchisseurs » sont des ventilateurs avec un bac à glaçons ou avec un système de brumisation. Ils ne réduisent pas la température de la pièce mais donnent une impression de fraîcheur, à court terme. En effet, avec son utilisation, l'humidité de la pièce augmente progressivement, et votre corps évacue encore moins bien la chaleur. Autant rester sur un bon ventilateur classique pour moins cher.



Comment bien choisir : les chiffres qui comptent vraiment

Pour bien choisir un climatiseur mobile efficace, il y a principalement trois critères à prendre en compte : sa puissance, son efficacité énergétique et son niveau de bruit.

La puissance de refroidissement est généralement mesurée en Watts mais aussi en BTU (British Thermal Unit). Il est important de prendre un appareil adapté à la surface à refroidir. Il faut viser 100 à 130 watts par mètre carré (environ 450 BTU/m²), en prenant le haut de la fourchette si le logement est ancien. Une chambre de 12 m² demande au minimum 5400 BTU, un salon de 20 m² plutôt 9000 BTU. Au-delà de 35 m², le climatiseur mobile atteint ses limites.



La consommation énergétique dépend avant tout de la technologie du compresseur. Il existe deux types de compresseur : classique ou *inverter*. Un compresseur classique fonctionne en tout ou rien : pleine puissance ou arrêt. Un compresseur *inverter* au contraire est capable de moduler sa vitesse en continu, il se montre bien plus efficace et consomme 20 à 30 % de moins qu'un compresseur classique tout en étant moins bruyant.

Le bruit n'est pas à négliger, surtout pour la nuit : le bruit généré d'un modèle à l'autre oscille entre 50 et 68 dB selon les modèles. Sachant que tous les 10 dB, le bruit perçu double et que 68 dB correspond au bruit d'une rue passante, cela change tout. Pour passer des journées dans la quiétude et espérer le laisser fonctionner la nuit, il faut privilégier les appareils les modèles les plus silencieux.

SOUTENIR L'ADÉIC-LR

La meilleure façon de soutenir notre travail est en adhérant à notre association.

L'Adéic-LR représente les consommateurs dans diverses instances. Elle donne des avis sur l'implantation des grandes surfaces commerciales, sur l'installation de taxis dans les petites communes, sur les politiques en matière de protection de la mer et des espaces naturels, etc.

Le nombre de ses adhérents donne du poids à ses avis.

La cotisation annuelle est de seulement 10 euros.

La manière la plus simple d'adhérer est de passer par le site dédié :

<https://adeic-lr.assoconnect.com/page/1012050-adherer-a-l-adeic-languedoc-roussillon>

En vous remerciant de votre soutien !

Ont contribué à la rédaction du N°147 des Feuilles de Chou :

Jean-Louis Biot, Frédéric Chardon, Isabelle Garretta, Dominique Lassarre, Christophe Prud'homme, Corinne Rabier, Julie Redler, Roseline Vivès.



Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon

4, rue Jean Bouin 30000 NÎMES - 07.82.76.30.48 - publications@adeic-lr.fr

Directeur de la publication : Christophe Prud'homme

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Crédits photos : Adéic, Pixabay, Wikimedia, flickr,

Pexels, PxHere

